



15ème législature

Question N° : 45083	De Mme Emmanuelle Ménard (Non inscrit - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Rachat des cabinets de radiologie par des fonds de pension	Analyse > Rachat des cabinets de radiologie par des fonds de pension.
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'important mouvement de rachat des cabinets de radiologie par des fonds de pension. Depuis quelques années maintenant, les radiologues sont la proie d'opérateurs financiers privés - majoritairement des fonds de pension - qui cherchent à investir massivement dans des secteurs d'activités rentables comme la médecine et en particulier la radiologie. Cette volonté d'investissement est accueillie favorablement par de plus en plus de praticiens qui, partant à la retraite - et ayant des difficultés à trouver des successeurs - cherchent à revendre d'une autre façon les parts qu'ils détiennent dans leurs cabinets. Fréquemment présentés comme des soutiens précieux à la pérennité de l'activité d'un cabinet, ces investisseurs cherchent le plus souvent à entrer au capital du groupe à hauteur de 20 ou 30 % en assurant ne pas avoir la volonté d'en prendre le contrôle. Malheureusement, le constat est souvent le même et, généralement, en à peine cinq ans, les fonds de pension deviennent majoritaires et font des médecins des salariés soumis *in fine* à une politique de rentabilité financière peu compatible avec l'éthique médicale. Ce phénomène est d'ailleurs semblable à celui constaté dans le secteur des EHPAD avec les conséquences désastreuses que l'on connaît à la suite du scandale révélé ces derniers mois par la presse. Face à ce constat, elle demande donc à monsieur le ministre de la santé quels garde-fous il compte mettre en œuvre pour préserver l'autonomie financière des radiologues libéraux et assurer ainsi la bonne prise en charge médicale des patients.